



TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

Suite aux phases de concertation en 2021, les transformations de la rue de la Chapelle débuteront dès cet été par des travaux préparatoires. Ils auront lieu à partir du 12 juillet pour désamianter une petite portion de la chaussée.

Quoi ?

Travaux de désamiantage du tapis de la chaussée, sur environ 200 mètres

Où ?

Rue de la Chapelle, entre le carrefour rue du Pré / passage du Gué et le rond-point au carrefour des rues Raymond Queneau / Boucry / des Cheminots.

Quand ?

Du 12 juillet au 30 août 2022

Comment ?

Les travaux sont réalisés en été et en partie la nuit, afin de minimiser les impacts sur la circulation des bus et des voitures.

⚠ **Dans la nuit du 12 au 13 juillet** : enlèvement des blocs en béton du couloir de bus et des balisettes de séparation de la piste cyclable.

⚠ **À partir du 18 juillet** :

- o installation du chantier
- o retrait du tapis de chaussée
- o pose d'un revêtement de chaussée provisoire. Le revêtement définitif sera posé lors de l'aménagement de la rue
- o marquages au sol
- o remise des blocs béton du couloir de bus et des balisettes de la piste cyclable

⚠ **Travaux les nuits du 8 au 11 août** : les travaux du carrefour situé entre la rue de la Chapelle, la rue du Pré et le passage du Gué nécessitent 3 nuits consécutives de travaux afin de ne pas fermer la circulation en journée des bus et des voitures. Ces travaux peuvent être bruyants, nous nous excusons de la gêne occasionnée.

Les impacts :

- ⚠ Piétons : les cheminements piétons seront maintenus et sécurisés durant les travaux
- ⚠ Vélos : la piste cyclable étant neutralisée le temps des travaux, les cyclistes rouleront dans la circulation générale
- ⚠ Bus : les arrêts sont maintenus. La voie de bus étant neutralisée le temps des travaux, les bus rouleront dans la circulation générale.
- ⚠ Voitures : Une file sera maintenue en permanence dans chaque sens de circulation.
- ⚠ Riverains : L'accès aux garages et parkings sera maintenu

Pourquoi désamianter ?

Une partie de la chaussée parisienne contient des traces d'amiante, utilisé jusqu'en 1997 afin de prolonger leur durée de vie. Lors du retrait du revêtement amianté, la Ville de Paris respecte un protocole très strict permettant de limiter la présence de fibres dans l'air. Ce travail est réalisé par des entreprises certifiées. L'amiante, emprisonnée dans l'enrobé, ne présente pas de danger pour la santé.

CONTACTS

RÉALISATION

VILLE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
SECTION TERRITORIALE DE VOIRIE - NORD-OUEST
24, AVENUE NIEL, PARIS 17^E
TÉL. 01 43 18 51 00

ENTREPRISES

EUROVIA / CIELIS / AXIMUM / SIGNATURE / FAYOLLE / AGILIS

**Plus d'infos
sur chantiers.paris.fr
et au 3975***

*SERVICE GRATUIT + LE PRIX NORMAL DE L'APPEL

PATIENCE ON EMBELLIT VOTRE QUARTIER